

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;


3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement de la commune de Confolens,
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 3 mars 2020



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

